

plus loin que ce fut M. Galinier qui concéda la terre en question à La Salle, par conséquent l'hiver de 1667-68.

M. Faillon dit : " Le fief était situé en face du saut St Louis, dans un endroit de l'île de Montréal, où le séminaire avait déjà résolu d'établir une bourgade. . . Il ne donna point. alors de titre par écrit. . . Le fief semble avoir été d'une assez vaste étendue ; il fut érigé sans aucun droit de justice, quoiqu'avec droit de moulin seigneurial. . . La Salle commença des défrichements et des constructions, traça l'enceinte du futur village, où tous les colons devaient avoir une maison pour s'y mettre à couvert des Iroquois, et fit aussi diverses concessions de terre, donnant à chacun des nouveaux colons soixante arpents, et en outre un demi-arpent dans l'enceinte du village, Les cens qu'il leur imposa devaient être payés non à la St Martin, mais à la fête de St Sulpice."

Ces concessions de terre à des habitants paraissent avoir eu lieu l'automne de 1668. En tous cas rien ne prouve que La Salle ait fait beaucoup plus que de dresser des plans, cette année 1668, la seule durant laquelle il fut en possession du domaine de la côte de St Sulpice.

" Le 15 novembre 1668, il loue une maison dans la ville de Montréal, pour y passer l'hiver," dit une note placée par la Société historique de Montréal à la suite du *Voyage* de MM. Dollier et Galiné, page 66.

Dans un contrat du greffe de Montréal, en date du 16 décembre 1668, mentionné par Faillon (III, 298) on lit : " la maison de la côte St Sulpice." La Salle est partie à ce contrat.

Par un acte notarié du 9 janvier 1669 La Salle rétrocède au séminaire " la seigneurie appelée de St Sulpice, située en l'île de Montréal, au-dessus du saut St Louis et dont il tenait la concession de M. Galinier."

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY